

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 08/04/2013

Date de la convocation:
27/03/2013

Date d'affichage:
28/03/2013

L' an 2013 et le 8 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, SUSS Charles, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 074.2013

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

074.2013 : Budget principal : fixation du taux des impôts directs locaux pour 2013.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 n°1259 FPU,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- De fixer le produit appelé et les taux des quatre impôts directs locaux comme suit :

Impôt direct local	Objet	Produit appelé 2012-Etat 1259FPU	Produit appelé 2013
Cotisation foncière des entreprises	21,14%	574 164 €	626 378 €
Taxe d'habitation	11,09%	1 834 729 €	1 907 258 €
Taxe sur le foncier bâti	1,10%	134 156 €	139 359 €
Taxe sur le foncier non bâti	7,72%	38 237 €	38 299 €
Eléments complémentaires			
FNGIR	Reversement	1 292 100 €	1 225 000 €*
Allocations compensatrices	Encaissement	85 737 €	81 084 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	6 484 €	6 491 €
Produit global des IFER	Encaissement	53 214 €	58 229 €
Produit de la CVAE	Encaissement	461 156 €	419 069 €
Produit de la TASCOM	Encaissement	62 998 €	66 044 €
FPIC	Encaissement	35 374,68 €	Reste à définir

* Prévisionnel – prévu au budget

- De valider la mise en œuvre d'un audit – observatoire des finances locales sur le territoire Sauer-Pechelbronn.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/04/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

